La revue de

Nord Nature Environnement

Rapport d'activités 2021

Le traitement des déchets « plastiques fins »

Forêt de Nieppe

n°183
septembre 2022
49ème année
Prix : 5 euros

Fédération régionale

SOMMAIRE

Revue trimestrielle de Nord Nature Environnement

Fédération régionale
des associations d'étude et de protection
de la nature et de l'environnement.

Fédération Nord Nature Environnement
MRES, 5 rue Jules de Vicq
59000 Lille

Ouvert au public du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 16h

Tél : 03 20 88 49 33

Directeur de publication
Alain Vaillant

Frappe
Auteurs des articles

Maquette
Nicolas Buriez, Jacqueline Istas,

Comité de lecture
Georges Senecaut & Alain Vaillant

Impression
Tanghe Printing, 20 bvd Industriel
B-7780 Comines

La reproduction des articles est autorisée
sous condition de citer la source

Tirage : 200 exemplaires

Fascicule 183, septembre 2022,
49ème année
ISSN 2803-4899

La Fédération en ligne :
www.nord-nature.org

Et pour nous contacter :
secretariat@nord-nature.org

Introduction
Ce mois-ci, c'est d'aménagement et du temps qu'il est question. - A. Vaillant p.1

Aménagement du territoire
Remarques de la fédération Nord Nature Environnement pour ce qui concerne le choix des emplacements des aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le territoire des communes de Santes et d'Haubourdin. - D.Wgeux p.2

Déchets
Le traitement des déchets « plastiques fins » en Absurdistan - J. Danloux p.4

Chasse
Promenade en Forêt de Nieppe - A. Vaillant p.11

Vie associative
Mon écologie à moi - F.Bigot p.14

Rapport d'activités
Rapport d'activités 2021 p.15

Couverture : Dune marchand (Zuydcoote) Nord Nature Environnement y organise de nombreuses animations
Photo Ellina Mondejar (Stagiaire à Nord Nature Environnement en 2021)

DREAL HAUTS-DE-FRANCE

Introduction

Ce mois-ci, c'est d'aménagement et du temps qu'il est question.

Par Alain Vaillant

Aménagement de l'espace

* Le choix d'un emplacement de terrain pour les gens du voyage, choix qui n'est pas guidé par l'évitement des impacts potentiels sur l'eau.
* Les déchets : sur le territoire d'une seule chambre de commerce et d'industrie où les multiples acteurs «brouillent les cartes»
* Promenade en forêt de Nieppe où, après avoir tués tous les faisans qui y vivaient, les chasseurs introduisent des faisans d'élevage. Tuer un animal vivant est sans doute plus excitant que de le photographier et de tirer sur une cible en carton.

Coupe rase en Forêt de Nieppe
(Photo Alain Vaillant, 2018)

Aménagement du temps

C'est le temps que les bénévoles de Nord Nature Environnement consacrent à leur passion :

* L'un qui devient vice-président
* Toutes et tous qui se sont activés en 2021

Chêne Saint Jean (750-800 ans)
en forêt de Compiègne
(photo Alain Vaillant, 2011)

«On n'arrête pas le progrès ! : Vous l'avez appris déjà, notre gouvernement envisage de «simplifier» des dossiers d'installation de chantiers photovoltaïques, ainsi que ceux concernant les éoliennes. Sur ces sujets, nous avons beaucoup de retard en effet et il s'agit de passer en force (et en douceur). Doit-on s'en réjouir ?

Eh bien pas du tout ! Car ce qui apparaît maintenant c'est la face cachée de l'iceberg. C'est à dire que ces modalités vont être aussi appliquées à l'implantation et à la construction des prochains EPR. On ne parle que de dérogations à toute la législation de protection de la nature en vigueur : à la loi littoral, à la liste des espèces protégées, aux normes de pollution... C'est la négation de cinquante années de luttes inlassables pour notre environnement.»

Remarques de la fédération Nord Nature Environnement pour ce qui concerne le choix des emplacements des aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur le territoire des communes de Santes et d'Haubourdin.

Par Daniel Wgeux,
Président de l'association Santes Nature
Vice-président de Nord Nature Environnement

Après avoir participé à la réunion qui s'est tenue en mairie de La Bassée le vendredi 6 mai à 19h et porté des remarques orales sur le sujet, nous souhaitons les porter par écrit à votre connaissance. Mais d'abord, nous voulons mentionner que sur le site « Vos avis et propositions sur les sites » où nous pensions faire ces remarques, seuls les avis et propositions concernant les sites proposés par les services de la MEL sont notés, à savoir :
- Accessibilité et la desserte.
- Intégration dans le tissu social.
- Traitement paysager.
- Vivre ensemble.

Il n'y a donc pas de chapitre où nous pouvons faire des remarques sur les choix des emplacements et ceci est regrettable, comme si tout était décidé à l'avance. C'est donc par courrier que nous portons nos remarques, au sujet du choix des emplacements des aires d'accueil et d'habitat des gens du voyage, auprès de Monsieur Castelain, président de la MEL.

Pour les communes de Santes et d'Haubourdin, 3 sites on été proposés.

1 sur Haubourdin rue du Général Mesny.
2 sur Santes, le premier chemin de Neuville, le second le long de la M341.

Le site du Général Mesny à Haubourdin :

Il est situé sur les parcelles cadastrées AP146 et AP149, il a une superficie d'environ 14 000m^2, il est classé en UEp (terrain de loisirs, sport, équipement public) et en AAC1 (Aire d'Alimentation des captages de vulnérabilité très forte à totale) et en PIG2 (Projet d'Intérêt Général pour la protection des champs captants du sud de Lille). Ce terrain n'est pas facile d'accès, il est situé sur le trajet de l'Eurovélo, on accède, par un chemin réservé aux piétons et aux cyclistes, au parc de la Deûle, au parc Mosaic et au secteur nature de la Canteraine.
Ce serait un très mauvais choix si ce terrain devait être retenu.

Le site du chemin de Neuville à Santes :

Il est situé sur la parcelle AW21, sa superficie est proche de 2 hectares, il serait la propriété du CHR de Lille, il est classé en A (zone agricole)

et en AAC3 (Aire d'Alimentation des captages de vulnérabilité moyenne).

Ce terrain se trouve au beau milieu d'une zone agricole. Il n'y a pas de voirie carrossable pour s'y rendre, c'est un chemin de terre qui permet aux agriculteurs d'arriver à cette parcelle, il est situé à 200 m d'une voie carrossable où les voitures doivent se garer le long des fossés lorsqu'elles se croisent mais impossible de le faire lorsque la rencontre se fait avec un engin agricole. Côté rue de Wavrin le chemin de Neuville est pavé, il est à noter aussi que ce chemin dans sa partie carrossable est interdit à la circulation, sauf pour les riverains et les agriculteurs. Il n'y a ni eau potable, ni électricité, ni assainissement sur ce terrain. Le coût que représenterait l'agencement de la parcelle pour accueillir les gens du voyage serait trop important pour la collectivité ; ce serait donc une erreur d'implanter un site d'accueil des gens du voyage à cet endroit.

Le site le long de la M341 :

Rappelons tout d'abord que cet emplacement avait fait l'objet d'un accord entre les communes de Santes, Haubourdin et la CUDL, lors du PLU1 en 2004, il se trouvait à droite du chemin de la Mazure sur les parcelles AH71 et AH72, parcelles qui appartenaient à la CCI et à un particulier, la classification de ces parcelles étaient en AUDa et sont maintenant en AUDa i3, les réserves n°16 pour le site d'accueil et n°10 pour un rond point sur la RD 341 permettant l'accès au site étaient bien mentionnées sur le PLU1 de Santes. Aujourd'hui sur le PLU2 voté le 12 décembre 2019 et entré en vigueur le 18 juin 2020, nous remarquons que la zone AUDa i3 s'est étendue coté gauche du chemin de la Mazure sur des parcelles AH 64 et AH 65, propriétés de particuliers, qui étaient en A lors du PLU de 2004, mais plus de traces de la réserve n°16, ni à droite, ni à gauche du chemin de la Mazure. Pourquoi ? Alors que la réserve pour le rond point, passée en F2 sur la M341 a été maintenue.

La loi sur le droit au logement du 31 mai 1990 - dite loi Besson - oblige les villes de plus de 5000 habitants à prévoir des « conditions de passage et de séjour des Gens du voyage sur son territoire, par la réservation de terrains aménagés à cet effet ».

La fédération Nord Nature Environnement est et sera toujours pour la protection des zones agricoles, cependant elle ne peut ignorer les contraintes de la loi, c'est pour cela qu'elle demande que ce qui avait fait l'objet d'un accord lors du PLU1 soit respecté, elle demande aussi que toutes les parcelles à gauche du chemin de la Mazure redeviennent ou soit maintenues en A jusqu'au niveau du courant du Pont des Planques qui sont les limites entre Santes, Hallennes lez Haubourdin et Haubourdin.

Suggestion

Afin de préserver les terres agricoles, nous proposons que la friche LEVER située à Haubourdin puisse servir, après dépollution, d'aire d'accueil et d'habitat pour les gens du voyage.

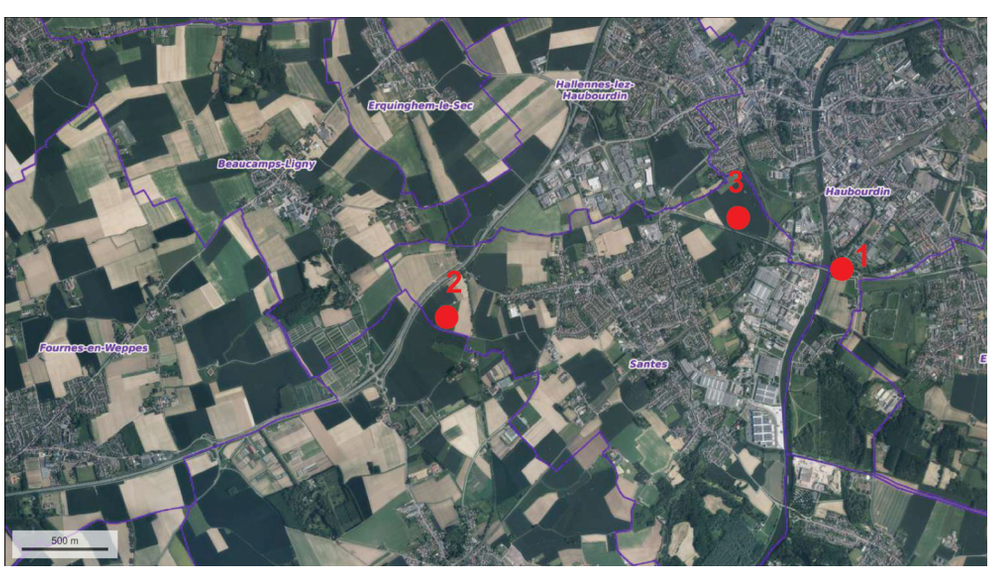

Localisation des communes.
Source : geoportail.gouv

1. site du Général Mesny à Haubourdin
2. site du chemin de Neuville à Santes
3. site le long de la M341

Le traitement des déchets « plastiques fins » en Absurdistan

Par Joël Danloux

Localisation

L'Absurdistan est un territoire, à l'Est des Flandres, dont il s'est séparé en 1256. Après les conquêtes françaises de 1659 et 1678, la fixation des frontières en 1713, la création d'un département du Nord en 1790, la dernière réforme administrative le subdivise en 8 collectivités territoriales et 1 communauté urbaine (CAPH, CA2C, CCCO, CCPS, CCPM, CAMVS, CCCA, CCSA et CAVM) « bénéficiant » toutes du statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) [1].

L'Absurdistan n'est pas un regroupement d'arrondissements mais le territoire d'une seule chambre de commerce et d'industrie, où plusieurs acteurs s'efforcent d'améliorer la valorisation de nos déchets ménagers et assimilés (DMA).

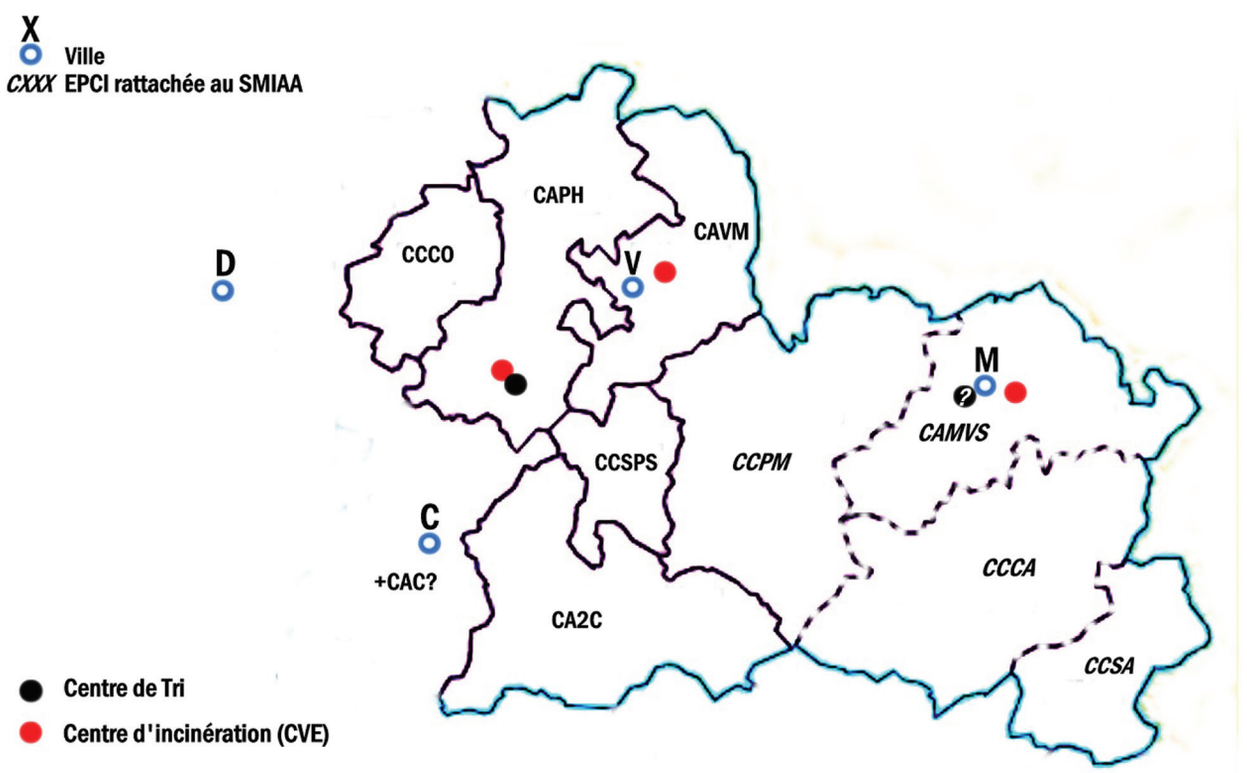

Les villes figurant sur la carte : Cambrai Douai Maubeuge Valenciennes

Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) administrativement regroupés par Arrondissements :

- Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe :

  CCPM Communauté de Communes du Pays de Mormal

  CAMVS Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

  CCCA Communauté de Communes Centre Avesnois

  CCSA Communauté de Communes Sud-Avesnois

- Arrondissement de Cambrai :

  CAC Communauté d'Agglomération de Cambrai

  CA2C Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

  CCPS Communauté de Communes du Pays Solesmois

- Arrondissement de Douai :

  CAD Communauté d'Agglomération du Douaisis

  CCCO Communauté de Communes Cœur-Ostrevent

- Arrondissement de Valenciennes:

  CAVM Valenciennes métropole

  CAPH Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Les chambres de commerce et d'industrie en Nord - Pas de Calais

CCI Côte d'Opale, CCI Grand Lille, CCI Artois et CCI Grand Hainaut.

La CCI Grand Hainaut regroupe 10 EPCI dont 4 communautés d'agglomérations (CAC, CAVM, CAMVS, CA2C, CCCO, CAPH, CCPS, CCPM, CCCA, CCSA).

Pour la CAC, qui ne figure pas dans les comptages de déchets de l'étude territoriale de décembre 2018, la collecte est assurée en 2022 par Suez Environnement et l'incinération par Écovalor.

Les incinérateurs (répondant de nos jours au doux nom de Centre de Valorisation Énergétique) en Hainaut français et leurs gestionnaires :

  Assevent (Écopole d') : Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes (SMIAA)

  Douchy-les-Mines : Syndicat Inter-Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIAVED).

  Saint-Saulve (ECOVALOR) : Syndicat Intercommunal de Valorisation des Déchets Ménagers du Hainaut (Valenciennois).

Les centres de tri étudiés en décembre 2018 :

  Douchy-les-Mines (SIAVED) et Hautmont.

Une stratégie nationale et une mise en œuvre régionale pour bien trier

Souhaitant appliquer le principe du pollueur-payeur, adopté par l'Organisation de Coopération et Développement Économique (OCDE) en 1972, la France vota en 1975 une loi relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et inscrivit en 1992 dans le code de l'environnement la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Il s'ensuivit la création de sociétés agréées par l'État comme Adelphe, Eco-Emballages et de nos jours, CITEO, un « sigle » associant le mot CITÉ et la lettre O, pour évoquer l'économie circulaire.

Conformément à la réforme de 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), l'État va confier aux régions l'élaboration de leur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), avec l'appui de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), « résolue à faire bouger les lignes pour bâtir une société plus sobre et solidaire »[2].

Après une démarche de concertation « forte » 22 réunions et 70 contributions - lancée en février 2017, le PRPGD est approuvé en décembre 2019.

Point important, le PRPGD, qui se substitue au plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, n'oblige pas à la conformité à une norme supérieure mais oblige

à la compatibilité avec celle-ci, permettant une mise en œuvre progressive de ce plan suivant les territoires (prospective à terme de 6 et 12 ans).

« Concernant la valorisation matière, l'objectif du plan est d'atteindre une valorisation matière des déchets non dangereux de 65% en 2025 et de 67% en 2031, cela représentant pour les déchets non organiques un taux de valorisation de 30% ».

Le PRPGD n'est pas encore approuvé que des études sont lancées, « visant à déterminer l'évolution des centres de tri à des échelles élargies de coopération ».

A partir de ces rapports, il ne restait dans les territoires des Hauts-de-France qu'à s'organiser :

- en tablant sur les données fournies par la base de l'ADEME (3,6 millions de tonnes de DMA, soit 604 kg par habitant et « une stabilisation du gisement jusque 2031 »),

- et en s'appuyant sur la nouvelle loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 et le décret n° 2022-549 « qui acte la stratégie nationale pour la Réduction, la Réutilisation, le Réemploi et le Recyclage des emballages à usage unique (Stratégie 3 R) ».

En Absurdistan, une stratégie territoriale pourtant bien engagée en 2018

Alors qu'au niveau des EPCI, des communautés de petites communes, conscientes des problèmes de tri, s'efforcent de réaliser des économies notables de carburant[3] avant le réacheminement de leurs déchets vers les centres de tri travaillant étroitement avec les 3 centres de valorisation énergétique que sont devenus les incinérateurs, une étude territoriale est lancée, coordonnée par le Syndicat Inter-Arrondissement pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets (SIAVED)[4].

Ce Syndicat fermé, dont le centre d'incinération se situe le plus à l'Ouest du territoire, ne gère pas des EPCI regroupés au sein d'un même arrondissement mais 3 collectivités (CAPH, CCCO et CA2C) dont le centre de valorisation se trouve à proximité de 3 importantes agglomérations. Pour piloter l'étude, le choix (par l'ADEME, CITEO ou les autorités administratives ou régionales ?) s'est porté sur le SIAVED, après la constitution, avec la CAVM et la CCPS, d'un groupement de commande pour obtenir apparemment « une certitude sur les tonnages attendus. »[5]

Les enquêtes puis les analyses qui sont présentées dans ce rapport de décembre 2018 sont des plus intéressantes[5] :

- Le tonnage collecté à l'époque de l'enquête, hors extension de consigne de tri, est de l'ordre de 59 kg/habitant/an pour le seul syndicat producteur de ressources SIAVED[5].

- Sur la base des évolutions de tonnages liées à l'extension des consignes de tri (rapport CITEO de novembre 2017), les tonnages potentiels à l'horizon 2029 pour le groupement de commande constitué autour du SIAVED, atteindraient 31.600 (hypothèse basse) voire 32.800 t. (hypothèse haute).

- Le tonnage des 4 ECPI hors groupement SIAVED (CCPM, CAMVS, CCCA et CCSA) gérées par un autre syndicat (SMIAA)[6], est beaucoup plus faible, de l'ordre de 12.600 à 13.100 t. (bassin de population de 236.000 habitants en 2029 contre plus de 500.000 habitants pour l'autre groupement).

- Tenant compte de l'éloignement de la zone gérée par l'autre centre de valorisation énergétique (SMIAA), un scénario est proposé avec « la création de deux centres de tri » sur 2 secteurs.

- Même si d'autres scénarii ont été avancés, le groupement constitué avec le SIAVED (CAPH, CA2C, CCCO, CCPS et CAVM) ne retient, que pour répondre à son besoin propre de tri, qu'un équipement de 33.000 t. par an sur 2 postes - capacité permettant d'optimiser les

coûts - avec possibilité de recevoir sur un troisième poste un tonnage complémentaire de 15.000 t. ; d'où le projet d'un nouveau centre de tri devant - en dehors de toutes considérations techniques et de localisation - traiter « 45.000 t. en hypothèse maxi. »

Compte tenu du rattachement envisageable de la CAC[7] (même arrondissement que la CA2C et la CCSPS, nouveau centre de tri spécialisé installé à proximité immédiate de l'agglomération), avec une population supplémentaire de 82.000 habitants[5] le collecté à 10 ans pourrait atteindre voire dépasser les 50.000 t.

Sachant que dans le contexte actuel d'extension des consignes, les unités peuvent, suivant les choix de tris et les types de flux, passer de 15.000 à plus de 30.000 t./an[8] et que le tonnage maximum collecté des 10 collectivités (CAC incluse dans une logique de proximité géographique) peut dépasser les 45.000 t., se posent plusieurs questions tant sur la sécurité, la localisation et le choix d'un seul site.

Les conditions locales d'installation d'un SEUL grand centre de tri et de valorisation à proximité immédiate de l'incinérateur du SIAVED

Le présent projet concerne la conception-construction du process d'un futur centre de tri et l'exploitation de ce centre, localisé sur un site à vocation industrielle où un bâtiment est existant.

Au vu des éléments du dossier présenté par le SIAVED[9], l'autorité administrative n'a pas jugé nécessaire d'en assurer le « basculement vers une procédure d'autorisation et la réalisation d'une étude d'impact. »[10]

Si le projet est considéré comme « compatible avec les documents d'urbanisme opposables au tiers », il semblerait :

- que des documents existants se rapportant au sous-sol du bâtiment du futur tri ne figurent ni dans le Système d'Information des Sols (SIS) ni dans le fichier BASIAS[11], ne permettant aucune analyse par l'inspection des installations classées de la parcelle 1906.

C'est la société ANTEA, groupe BRGM, qui avait procédé à l'examen géologique et géotechnique du sous-sol du projet de construction d'un bâtiment de stockage par la S.A. Bils-Deroo[12], pour location à Simastock. C'est ce bâtiment qui a été racheté par le SIAVED pour la réalisation du centre de tri.

Les 2 rapports d'études de mars et juillet 1994, sont assez éloquents :

. Le site correspondrait à un ancien crassier industriel, constitué de remblais hétérogènes de 2,50 m. d'épaisseur en moyenne, reposant sur des alluvions fines et tourbeuses !

. Le niveau de la nappe, proche du sol, est très voisin et suit celui de la rivière

. Des produits chimiques et des hydrocarbures se trouvent dans les remblais mais également dans les tourbes plus profondes.

. Compte tenu des faibles capacités du sous-sol à supporter des constructions, des fondations profondes s'avèrent nécessaires

- et que des remontées de la nappe alluviale polluée ne soient pas à négliger.

Si la rivière, proche de sa confluence avec l'Escaut ne constitue pas un risque majeur - aléa moyen à faible - la zone du crassier où le bâtiment du futur tri est installé est inondable[13].

Des risques liés aux variations de la nappe alluviale ne sont sans doute pas aussi insignifiants que le rapport de l'Inspection[10] le présente car une étude réalisée fin 2021 pour le SIAVED[14]:

. « recommandait une étude hydrogéologique spécifique indépendante des études géotechniques et un suivi des piézomètres mis en place, avec au moins un relevé mensuel pour la conception du bassin notamment »,

. et rappelait « qu'il est de la responsabilité du Maître d'Ouvrage de se renseigner sur le risque réel d'inondation … et que des dispositions de protection des ouvrages peuvent être prescrites et devront être dimensionnées par un bureau d'étude hydraulique ».

Les conditions offertes pour ce nouveau centre de tri aux EPCI

Qu'il s'agisse d'un comité de pilotage le 23 novembre 2018[5] ou d'une lettre du 10 septembre 2021[15], le SIAVED s'était toujours prononcé pour un projet consistant à traiter 45.000 t. par an de déchets. Ce n'est qu'à la dépose, après révision le 30 septembre 2021, du dossier de demande d'enregistrement que de nouvelles informations tant au niveau des montages financier[16] que technique[17] apparaissent :

- Le groupement de commande constitué autour du SIAVED se compose des 9 EPCI (carte des collectivités du groupement de commande du SIAVED).

- La capacité maximale du futur site passe à 50.000 t.

Bien que l'étude territoriale soit toujours citée et figure dans le dossier, les auteurs et relecteurs des nouvelles notes d'informations[16,17] ne se sont guère préoccupés de « savoir si la zone sous gestion SMIAA sera prise ou pas dans son intégralité, compte tenu de la possibilité d'un second tri ».

Cette nouvelle « optimisation » (tonnages, rattachement à un seul centre) n'est pourtant pas sans poser de problèmes, non relevés - malheureusement - par l'Inspection des Installations Classées dans son rapport d'instruction.[10]

Un dérapage dans la feuille de route ?

C'est apparemment une « décision préfectorale du 30 avril 2020 » qui aurait permis de modifier les statuts du SIAVED « en vue de permettre l'adhésion à ce syndicat mixte fermé, d'autres EPCI qui ne lui transfèreraient que la seule compétence « gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives. »[18]

Le transfert de cette compétence au SIAVED, « devenu syndicat mixte à la carte » permettait dans un premier temps à ce syndicat

- de proposer la construction et la gestion d'un (nouveau) centre de tri avec extension des consignes de tri »[19] de 45.000 t./an, en bénéficiant du « soutien financier de l'ADEME et de CITEO »,

- de constituer avec le syndicat mixte le plus proche (et le plus important tant en population avec CAVM et CCPS qu'en terme de gestion d'un incinérateur) un groupement de commande en vue de la « passation d'un marché public de conception, réalisation, exploitation et maintenance » de ce centre de tri,

- « d'attribuer ce marché le 2 décembre 2020 au groupement SUEZ RV NORD EST – THEYS – VALDEC. »

Les compétences tri et traitement des déchets n'étant apparemment pas « sécables », CAVM et CCPS du syndicat mixte Ecovalor auront à prendre en charge les opérations de transport pour le tri-conditionnement et le réacheminement des refus de tri vers leur incinérateur.

Tout comme la CAC qui traite ses déchets d'incinération chez Ecovalor7, ces 2 EPCI se trouvent fort heureusement à moins de 50 km du futur centre de tri.

Pour les 4 EPCI gérés par le SMIAA et nettement plus éloignés, le montage imaginé par le SIAVED pour l'optimisation des coûts de tri et la localisation de son centre est loin d'être évident car il ne répond à aucune logique en terme de transport, même si - toujours au nom de l'optimisation

- Certains ont imaginé des collectes par « gros porteurs » et des « centres de rechargements « existants ou … à créer. » [10]

- En raison de la « règle » tri et traitement des déchets non séparables, les 4 EPCI vont se trouver dans l'obligation de renvoyer leurs déchets de tri vers l'incinérateur du SMIAA, à 50 km, alors que l'incinérateur du SIAVED se trouve à moins de … 500 m du futur centre de tri.

- L'intercommunalité la plus éloignée (CCSA) dans ce dispositif fort savant va se trouver dans l'obligation de transporter à ses frais ses déchets pour tri à près de 80 km puis de renvoyer toujours à ses frais ses refus de tri à 50 km, alors qu'elle disposait d'un quai de transfert et acheminait jusqu'à présent ses déchets vers un centre de tri et un incinérateur à … 30 km.

Pour bâtir cette société plus sobre et plus solidaire tant souhaitée, les équipes régionales chargées d'aider les collectivités locales dans la transformation du dispositif de collecte et de tri auraient peut-être dû rechercher un tout autre modèle.

Mais il fallait agir dans l'urgence :

- Des recommandations (impératives ?) paraissent avoir été données aux EPCI pour transférer d'ici le 1er janvier 2023 leur compétence « gestion de la fonction tri-conditionnement des emballages et papiers issus des collectes sélectives » à un centre agréé par CITEO.[18]

- Faute de respect par les collectivités de l'extension des consignes de tri, les soutiens financiers accordés précédemment par CITEO aux collectivités publiques seraient remis en cause.[18]

- Le 20 décembre 2021, « seul le futur centre de tri du SIAVED avait été retenu à l'appel à projets lancé par CITEO. »[18]

- Toujours le 20 décembre 2021, le SIAVED proposait aux intercommunalités de signer une convention aux conditions pré-citées.[19]

Souhaitons que les acteurs du Hainaut, élargi au Cambrèsis, puissent organiser un peu plus correctement leurs collectes et traitements de déchets, préparés un peu trop hativement en Absurdistan par des décideurs un peu trop soucieux d'optimiser les recettes d'un seul centre de tri, dont le développement nécessiterait que l'on se penche davantage sur le sous-sol.

Espérons que le scénario, qui avait été « écarté » par le SIAVED car « non pertinent en termes de taille de centre de tri et donc d'optimisation des coûts de tri » [8] puisse être réétudié.

Il proposait « la création de deux centres de tri pour le territoire étendu au territoire des ECPI composant le SMIAA avec l'implantation des centres de tri sur des territoires différents mais avec une solidarité et un prix unique de traitement sur les deux centres de tri. »[5] Une révolution …

Addendum

Un arrêté préfectoral portant retrait de l'AP d'enregistrement du 12/08/2022 de la demande présentée par le SIAVED relative à son centre de tri situé à Douchy les Mines a été pris le 7/09/2022 « compte tenu de nouveaux éléments» portés à la connaissance de l'Administration centrale par l'association NATUR'HAINAUT.

1. Les EPCI sont des regroupements ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité » (https://www.insee.fr, INSEE 13/10/2016)

2. Voir https://ademe.fr/agence/. Créée en 1992, l'ADEME résulte de la fusion de l'AQA, de l'AFME et de l'ANRED. Dans le large spectre des politiques environnementales qu'elle couvre, notre note concerne les déchets, la pollution des sols et les transports.

3. La lettre d'information de la CCSA n°3 (mars 2018). « Quai de transfert : Le service Environnement de la CCSA a fait le choix de rassembler tous les types de déchets de 2 déchèteries sur un même site ».

4. Si le SIAVED n'assure qu'à 2 EPCI (CAPH et CA2C) la collecte des DMA, le syndicat assure aux 3 EPCI (CAPH, CA2C et CCC0) « la compétence traitement et valorisation des déchets ménager et assimilés »

5. JPC partner, PIM, SCP Cheneau et Puybasset (décembre 2018). Etude territoriale sur l'adaptation des centres de

tri du SIAVED à l'évolution des consignes de tri. Rapport final. Rapport consultable et téléchargeable sur le site de la Préfecture du Nord en tant que pièce annexe au dossier SIAVED (PJ n°20. Description technique. Données utilisées des planches et pages 8, 9, 35, 36, 41 et 51).

6. SMIAA ou Syndicat Mixte (d'Incinération) de l'Arrondissement d'Avesnes-sur Helpe.

7. CAC. Dans un article apparemment bien documenté de la Voix du Nord du 3 mars 2022 (D. Béthune, p.11), il est signalé qu'à partir de 2022 la Communauté d'Agglomération de Cambrai aura recours à l'incinérateur d'ECOVALOR à Saint-Saulve, géré par le Syndicat Intercommunal de Valorisation des Déchets Ménagers du Hainaut-Valenciennes, regroupement de la CAVM et de la CCPS.

8. PRPGD des Hauts de France (décembre 2019). Recommandations d'actions, page 130

9. Demande d'enregistrement SIAVED n°15679-03. Pièce consultable et téléchargeable sur le site de la Préfecture du Nord.

10. Projet de centre de tri de déchets à Douchy-les-Mines. Rapport d'instruction de l'inspection des installations classées sur dossier de demande d'enregistrement avec passage en CODERST (juillet 2018). Rapport DREAL consultable et téléchargeable sur le site de la Préfecture du Nord.

11. Bases SIS (Fiche CASIAS– SSP3963998) et BASIAS (Fiche NPC 5905241).

12. ANTEA (mars 1994) S.A. Bils-Deroo. Construction d'un bâtiment de stockage. Examen géologique et géotechnique du sous-sol. Rapport A00122. Rapport complémentaire en juillet 1994. Le bâtiment dont il est question se trouve à Douchy-les-Mines (Cadastre section A parcelle n°1906, autorisations de construire en août et octobre 1994 pour 9070 puis 9260 m2, fin de construction le 5 novembre 1994, location à SIMASTOCK-BILLS DEROO par la société SIVOM de Denain). Il est pour le moins curieux que dans son rapport d'instruction10, suite à un avis émis lors de la consultation, la DREAL déclare que « le projet n'est pas situé sur les parcelles de l'ancienne décharge d'USINOR » sans s'informer davantage de la nature de décharge des terrains identifiés par ANTEA sous le futur centre de tri.

13. PPRI de la Selle approuvé le 16 juin 2017. La côte de la crue centennale est estimée vers 31,8 m. NGF. sur la parcelle 1906 (bâtiment du futur atelier de tri) alors que les têtes des sondages réalisés pour ANTEA pour cet atelier sont entre 30,2 et 30,8 m. NGF.

14. Géotechnique SAS (30 novembre 2021) Rapport d'étude géotechnique de conception G2 phase PRO. Ref. v2.1 08/03/2021.Il est pour le moins surprenant que cette étude14 n'ait pas été jointe au dossier d'enregistrement présenté par SIAVED, la DREAL ne paraissant pas avoir été pas informée10 des études d'ANTEA12 et des recommandations de Géotechnique SAS14.

15. Lettre du SIAVED en date du 10 septembre 2021 en pièce annexe au dossier SIAVED (PJ n°9).

16. Dossier d'enregistrement centre de tri du SIAVED. PJ n°5 : Capacité technique et financière. SIAVED, SETEC. Relectures : SEE et SUEZ..

17. Dossier d'enregistrement centre de tri du SIAVED. PJ n°20 : Description technique. SIAVED, SETEC. Relectures : SEE et SUEZ.,

18. Extrait d'une information communiquée à des membres d'un EPCI rattaché au SMIAA et faisant référence à un arrêté en date du 30 avril 2020.

19. Extraits d'un projet de convention établi par le SIAVED à l'intention d'intercommunalités ne faisant pas partie des 3 intercommunalités (CAPH, CA2C et CCCO) du Syndicat Mixte fermé du SIAVED

Promenade en Forêt de Nieppe

Par Alain Vaillant

La Forêt de Nieppe :

C'est une chênaie-charmaie (l'essence la plus présente est le chêne suivi du charme). Par sa superficie de 2600 ha, c'est la 3ème forêt du Nord Pas-de-Calais. C'est le massif forestier le plus grand de la Flandre Belge et Française.

Une allée forestière :

Cette drève a été installée sur le remblai de l'ancienne voie ferrée qui reliait Merville à Hazebrouck. Le transport par route se développant, cette liaison ferroviaire a été arrêtée en 1962.

L'installation était en remblai car, à l'époque, cette forêt était une zone humide remarquable (régulièrement inondée). L'avantage, c'est que maintenant on peut s'y promener par tous les temps.

Son nom a été donné en hommage à ceux qui, durant la deuxième guerre mondiale ont été mis dans un train en gare de Loos avec pour destination une chambre à gaz.

La traduction en Néerlandais résulte d'une renaissance de la langue Flamande de Dunkerque à la Forêt de Nieppe initiée depuis une vingtaine d'années.

Une curiosité :

J'ai l'habitude de me promener dans cette drève, mais ce jour-là, une traînée jaune de 300m y était installée.

En regardant de plus près, j'ai vu des grains de blé :

Tiens, au moment de la moisson, un cultivateur est passé avec sa remorque qui avait une fuite. C'est singulier, habituellement, les agriculteurs font beaucoup plus attention à leur récolte.

L'explication :

Plus loin, Une quinzaine de jeunes faisans ornaient ce chemin. Voilà l'explication : on était juste avant l'ouverture de la chasse et pour avoir plus d'animaux à tuer des chasseurs avaient acheté de jeunes faisans chez un éleveur pour avoir le plaisir de les tuer. Le blé répandu sur la route avait, comme objectif de nourrir ces oiseaux comme dans leur volière natale tout en évitant qu'ils aillent plus loin chercher à manger. C'est vrai que le risque est grand qu'ils meurent de faim, ou, pire, que certains ne soient pas tués lors de la chasse

Photographie des faisans en sous-bois :

Ce jour-là, je n'avais pas mon appareil photo avec moi. J'y suis donc retourné le lendemain. Ils n'étaient plus sur la drève, mais, manifestement, le blé leur plaisait. Ils étaient en sous-bois, pas très loin du goudron. Vite, une photo avec 3 faisans dans le cadre :

C'est dans la photo de gauche que sont les 3 faisans. Vous ne les voyez pas ?

Regardez la photo de droite : on a mis 3 tâches noires à leur emplacement.

Revenez sur la photo de gauche. Toujours pas ?

C'est normal :

Quand nous avons pris la photo (de gauche), les faisans se déplaçaient et étaient très visibles. C'est ainsi qu'ensuite nous avons pu faire les 3 tâches noires

Naturellement, les faisans sont « couleur de sous-bois ». Pour éviter leurs prédateurs, ils se terrent. On peut passer à 2 mètres d'eux, ils ne bougent pas.

Allez … bonne chance !

Dernières nouvelles :

De retour en forêt le 16 septembre, 2ème distribution de graines, mais seulement sur 40m (marqués au sol).

Renseignements pris, ces jeunes faisans se seraient trop dispersés dans les sous-bois et il faudrait les regrouper … sans doute pour que les chasseurs ne se fatiguent pas trop.

Allez … bonne chance jeunes faisans !

Écologie politique, écologie associative. Faut-il choisir ? Mon écologie à moi

par Frédéric Bigot

Alain Vaillant m'a demandé il y a quelques jours si j'accepterais de devenir vice-président de NNE. J'ai bien sûr accepté, presque sans réfléchir, flatté d'avoir été sollicité mais également avec une légère inquiétude à la perspective de fonctions qui seront aussi intéressantes que difficiles à assumer au vu de l'ampleur de la tâche...

Intéressante parce qu'évidemment toujours soucieuse de protection de l'environnement, et cela même s'il est parfois trop tard..., ainsi que de culture environnementale – mais pourquoi pas de résistance environnementale ! - culture qui fait encore défaut aussi bien en entreprise que chez nos fonctionnaires ou même nos élus, même s'il faut admettre une récente mais pourtant bien trop lente évolution des mentalités…

Difficile à assumer parce que nous sommes encore trop peu nombreux pour être présents là où nous devrions l'être, c'est-à-dire presque partout, pour prêcher la bonne parole, parfois dans le désert et agir de notre mieux, sans perdre notre foi en l'avenir, qui s'annonce plutôt difficile.

Nous autres, associatifs, nous avons également besoin d'un parti politique militant, c'est-à-dire qui travaille étroitement avec les associations environnementales locales pour proposer à la collectivité des solutions à ses problèmes, mais des solutions compatibles avec la protection de la biosphère. Vaste programme.

Nous n'avons donc pas besoin d'un parti ridiculisé par des idéologies outrancières et simplistes ou bien contrôlé par des tartuffes pseudo-écolo qui se coordonnent parfois pour instrumentaliser un appareil politique qu'ils ne peuvent pas construire par eux-mêmes et se font passer pour les victimes d'une persécution fictive et, il faut le dire, savamment mise en scène…

Je ne vais pas plus loin mais le lecteur comprendra, je l'espère, les raisons de mon amertume, confortée une fois de plus cette année, et mon choix de m'investir depuis 2019 dans notre association plutôt que dans un parti politique qui a peut-être oublié quelles sont ses racines... Ce parti aura intérêt, plutôt que d'organiser des procès staliniens lamentables uniquement destinés à faire taire les voix discordantes, à prendre les bonnes orientations en cette fin d'année, du moins si ses plus voraces parasites veulent continuer à profiter des avantages qu'ils leur procurent, parce que même les parasites ont intérêt à maintenir leur hôte en vie…Comment survivraient-ils sans lui ?

Je ferai donc, en attendant ce revirement, aussi hypothétique que salutaire, tout mon possible pour aider mes coreligionnaires de Nord Nature Environnement, en essayant d'apporter une aide à l'utilisation des outils juridiques disponibles pour la protection de l'environnement, qui sans doute donneront plus de résultats que certains ''plans media'' très pratiqués par certain(e)s ''militant(e)s'' en mal de notoriété ou même de visibilité, ce qui montre d'ailleurs à quel point iels (sic) sont inaudibles et inconsistants...

Rapport d'activités 2021

Adopté par l'Assemblée Générale du 21 mai 2022

Ce rapport ne présente que les actions menées au niveau fédératif. Il ne présente pas les activités spécifiques des associations affiliées pour lesquelles chacune présente son propre rapport d'activité. Comme les années précédentes, la plupart des actions de Nord Nature Environnement ont été menées par des bénévoles, dont certain(e)s oeuvrent à temps plein plusieurs dizaines d'heures par semaine. Ils ont été secondés par un salarié, Nicolas Buriez.

Les membres du Conseil d'Administration, du Bureau et les autres personnes de Nord Nature Environnement, mise à part Nicolas Buriez, cités dans ce rapport sont tous des bénévoles.
La majorité des interventions effectuées au titre de Nord Nature Environnement l'ont été dans le cadre de commissions et groupes de travail cités ci-dessous.

Le Rapport d'Activité a été rédigé par Nicolas Buriez avec la contribution de Jacqueline Istas et Alain Vaillant.

Malgré la crise sanitaire Nord Nature Environnement a continué à oeuvrer dans la protection de l'environnement. Quelques zooms indiqués par ce petit personnage décrit des projets écocides contre lesquels Nord Nature Environnement s'est opposée.

La communication

La revue

Éditée depuis 1974, la revue de Nord Nature Environnement a continué à être publié en 2021. Gérée par Jacqueline Istas, avec la collaboration de Nicolas Buriez pour la mise en page et par Robert Trouvilliez, Georges Senecaut et Alain Vaillant dans le comité de lecture. Trois numéros sont parus.

Le bulletin « la Nature au Nord »

Le bulletin de liaison interassociatif « la Nature au Nord » est paru en janvier, juin, août, octobre et décembre. Rédigé par Jacqueline Istas et Nicolas Buriez il a été présenté sur papier et par voie électronique.

Le citoyen actif

Afin de pouvoir sensibiliser aux gestes concrets le projet Citoyen actif consiste en une brochure ludique et concrète sur des gestes du quotidien que le citoyen peut faire. Répartie par thématiques (faune, énergie, déchets…), cette brochure est un outil de communication vis à vis du public qui est en demande constante de gestes simples, réalisables et écologiques. Favoriser l'intégration du processus de réflexion par l'information, la compréhension, l'action sont les maîtres mots de cette brochure. Réalisation Nicolas Buriez et Alain Vaillant.

Les applications informatiques

Site internet

Le site internet www.nord-nature.org de Nord Nature Environnement a continué a être géré par **Alain Vaillant.** En 2021, **147 550 pages** du site internet ont été consultées

Newsletter

Alain Vaillant a également continué à diffuser par voie électronique la lettre d'information mensuelle « la lettre de la nature » distribuée gratuitement aux 670 inscrits avec un taux d'ouverture moyen de 29.5%.

Réseaux sociaux

958 followers ont suivi ainsi l'actualité de la fédération et de ses associations fédérées.

Le centre de ressources

Nord Nature Environnement a continué en 2021 la tenue d'une permanence avec accueil, permanence téléphonique et réception des courriers et courriels à son nouveau siège au 5 rue Jules de Vicq à Lille. Cette permanence a été tenue par **Nicolas Buriez**

Industrie

Le Réseau Sortir du nucléaire (RSDN) avait proposé à Nord Nature Environnement de se joindre à l'action en justice contre EDF qui avait installé des canalisations d'évacuations d'eau, à la mer, alors qu'elles n'étaient prévues sur aucun plan et donc ne bénéficiaient d'aucun contrôle. Le Conseil d'Administration avait donné son accord, nous nous étions donc joints à la plainte du RSDN.
Nous (tous) avons gagné. Cela se traduit pratiquement par une indemnisation de 300 Euros qui nous seront versés par EDF via notre avocate Muriel Ruef.

Commissions et réunions officielles

Nord Nature Environnement a été représentée :

Par **Geneviève Lugez** à Arras à 7 réunions du **Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques** (CODERST) du Pas de Calais les 20 mai, 17 juin, 8 juillet 16 septembre, 14 octobre, 16 et 23 décembre

Par **Alain Vaillant** à Lille à 11 réunions du **Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques** (CODERST) du Nord

Par **Georges Sénécaut** lors d'une réunion de la formation **spécialisée des carrières de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Pas de Calais** le 22 avril à Arras

Par **Frédéric Bigot** à la Commission de Suivi de Site (CSS) Polynt de Drocourt le 1er décembre, à la CSS Somanu de Maubeuge le 1er décembre , à la CSS Ambre le 2 décembre et à la CSS d'Evin Malmaison le 21 octobre

Francis Vandenberghe et **Vincent Thomy** ont participé au Groupe de Travail pour les décollages par vent d'Est à l'aéroport de Lille-Lesquin les 10 mai, 31 mai, 2 juillet, 13 octobre, 15 novembre et 14 décembre.

Francis Vandenberghe est également intervenu au niveau de l'aérodrome de Lille Marcq en Baroeuil suite aux incidents survenus en 2021.

Nicolas Visez a participé au COTECH n°1 de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère à la Préfecture de Région le 15 octobre.

Aménagement du territoire

Tropicalia, c'est toujours ce projet de serre tropicale énorme dans le Pas de Calais.
Un dôme en plastique de 20 000 m², de plus de 32 mètres de haut, qui abritera des plantes tropicales, des animaux exotiques (reptiles, papillons, poissons, oiseaux…) et des arbres de la forêt amazonienne. Tout cela maintenu à 28° toute l'année, sur un territoire à forts enjeux environnementaux, à 1 km du site Natura 2000 et 550 mètres de la zone d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

Non, vous ne rêvez pas !!!

Des manifestations contre ce projet gigantesque ont eu lieu à Rang-du-Fliers. De nombreux membres de la fédération ont participé à cette protestation.

Commissions et réunions officielles

Nord Nature Environnement a été représentée :

à la **Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers** du Nord par Nicolas Buriez en présentiel les 23 septembre, 14 octobre et 8 novembre et en audio-conférence les 21 janvier, 18 février, 18 mars, 15 avril, 9 juillet, 26 août et 16 décembre Il a également participé à deux Consultations électroniques de la CDPENAF en janvier et mai

à la **Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture** du Nord par **Nicolas Buriez** en présentiel le 23 septembre et en audioconférence les 21 janvier, 18 mars, 15 avril, 8 juillet et 16 décembre.

à la **Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture** du Pas de Calais par **Gérard Cailliez**

à 8 réunions de la **Commission Consultative des Services Publics Locaux** de la Métropole Européenne de Lille par Daniel Wgeux

à deux réunions de la **Commission Départementale d'Aménagement Foncier** du Nord les 17 février et 29 juin par **Nicolas Buriez**

Eau

Tous les jours ouvrables, les entrées-sorties de Lille par autoroute (A25 à l'ouest et A1 au sud) sont saturées et les automobilistes s'y trouvent enfermés dans des bouchons de plus en plus longs à se résorber[1]. La Métropole Européenne de Lille (MEL) veut créer une liaison entre l'A25 et l'A1 dont un début serait la Liaison Intercommunale Nord Ouest (LINO). La partie sud rejoindrait l'A25 au Centre Hospitalier Régional (CHR). Ce contournement a été approuvé par le Préfet du Nord dans un arrêté du 17 août 2021.

Cette 2x2 voies passe dans les champs captants au sud de Lille et dans des milieux à la biodiversité remarquable. Pour mémoire, en 2019, Nord Nature avait attaqué en justice un projet de rocade routère dans ce secteurs et nous avions gagné en Conseil d'Etat. Cette fois ci, nous sommes accompagné des associations Entrelianes, Ecoloos et A.S.P.I. Nord Nature Environnement et plusieurs associations ont déposé un recours juridique le 17 décembre contre ce projet de LINO.

Commissions et réunions officielles

Nord Nature Environnement a été représentée

* Par **Francine Herbaut,** au **Comité de Bassin Artois Picardie l**es 21 janvier, 29 janvier, 26 février, 31 mars et 4 octobre. Aux réunions Préparatoire du Comité de Bassin les 26 janvier, 29 juin, 1er septembre et 29 novembre. Elle a également participé à la **Commission milieux naturels et planification** le 24 septembre

* Par **Jean Charles Bruyelle,** à la **Commission Locale de l'Eau du Bassin de la Canche**

- à quatre réunions de Bureau à Auchy les Hesdin les 10 mars, 31 mai, 29 septembre et 7 décembre
- à une Commission permanente de la Canche le 10 mai à Auchy les Hesdin
- à trois réunions du Comité syndical Symcea les 1er mars et 16 novembre à Auchy les Hesdin, le 1er juillet à Le Parcq
- au Comité Technique du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) les 19 mars, 8 avril, 27 mai, 28 et 30 juin, 6 et 12 juillet et 25 novembre,
- à quinze réunions du SDAGE Canche les 11 mars, 12 mars, 23 et 28 juin, 6 juillet, 30 août, 14, 15 et 20 septembre, 11 octobre, 2, 8, 15 et 26 novembre et 13 décembre sur les thématiques de la gestion de la ressource, les risques ou les milieux aquatiques

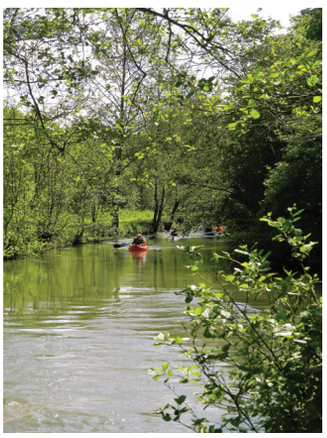

La moyenne canche. Photo J.C. Bruyelle

* Par **Jean Charles Bruyelle,** à la **Commission Locale de l'Eau du Bassin de l'Authie**

- à une réunion de Bureau le 10 mars
- à deux réunions du SAGE le 17 février
- à la CLE le 11 mai à Auxi le château
- à la Commission Gestion de la Ressource de l'Authie à Fort Mahon le 16 septembre et à Ponche Estruval le 18 novembre

* Par **Jean Charles Bruyelle** à la Commission AEP de la **Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois** le 9 juin à Fruges et à la réunion Assainissement du Ternois à Auchy les Hesdin le 28 octobre

* Par J**ean Claude Legrand,** à la **Commission Locale de l'Eau de la Scarpe Aval**

- à la réunion du bureau de la CLE les 1er, 21 avril et 16 décembre.
- à la CLE les 6 et 21 avril et 16 décembre

* Par **Daniel Wgeux,** à la **Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque - Deûle**

- à trois réunions de la CLE
- à quatre réunions pour la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- à trois réunions du Conseil de l'Eau de la MEL
- à une réunion sur le SDAGE au Grand Palais à Lille
- à une réunion sur les 26 communes gardiennes de l'eau de la MEL

* Par **Michel Mariette,** à la **Commission des Cultures Marines Nord , Pas de Calais et Somme**

- le 18 février sur les propositions de modification du Schéma des structures des exploitations et sur la demande de substitution d'une concession d'élevage de moules à plat à Wimereux
- le 21 mai sur le renouvellement de 25 concessions de captage/élevage de moules sur filières au large de Zuydcoote.
- le 2 décembre en salle de région à Boulogne sur Mer.

* Par A**lain Vaillant,**
A la **Commission Locale de l'Eau de la Lys**

Au Comité Départemental de l'eau du Nord le 10 décembre

* Par **Alain Ward,** à la **Commission Locale de l'Eau de l' Aa**
  - à quatre réunions de la CLE de l'Aa les 25 février et 16 juin à Longuenesse, le 6 mai à Saint Omer et le 15 décembre à Esquerdes.

* Par **Jean-Bernard Szczepanski,** à la **Commission Locale de l'Eau de la Sambre à Maroilles**
  - à une réunion le 7 juin à Maroilles

* Par **Frédéric Bigot** à la **Commission Locale de l'Eau de la Sambre** du SAGE Escaut
  - à quatre réunions les 28 septembre à Douchy les Mines, 27 octobre à Le Quesnoy, le 8 décembre à Saint Souplet et le 18 novembre à Escarmain

* Par **Daniel Wgeux** à 4 réunions sur la Libaude (cours d'eau traversant les communes, de l'amont vers l'aval, de Fournes-en-Weppes (source), Sainghin-en-Weppes, Wicres, Illies, Hantay, Marquillies (confluence)).

* Par **François RYCKELYNCK**, à la **Commission Locale de l'Eau de l'YSER**
  - au bureau de la CLE

Biodiversité

Commissions et réunions officielles

Michel Mariette a représenté Nord Nature Environnement au **Comité de pilotages des sites NATURA 2000 en mer** pour le Site des «Bancs de Flandre» le 18 février à propos du DOCOB adopté.

Alain Ward a émis des avis à la CDNPS du Nord pour les dunes de Flandre le 15 septembre à Zuydcoote.
En outre, il a représenté Nord Nature Environnement au Comité de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Acquin-Wavrans à Wavrans sur l'Aa le 19 octobre et de la Réserve Naturelle Nationale du Molinet à Samer le 16 décembre

Jean Paul Lefranc et **Jean François Hogne** ont représenté Nord Nature Environnement à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) du Nord. Ils ont statué sur les dérogation Covid Chasse, l'agrainage, le petit gibier, les dégâts gibier, les dates d'ouverture de chasse ou encore les dérogations chasse sangliers de mars 2021.

Nicolas Buriez a participé à une réunion Natura'Lille le 6 avril et à un webinaire sur les espèces exotiques envahissantes le 28 janvier.

Orchis bouc.
N. Buriez

Études

Nicolas Buriez a rédigé le rapport d'étude de la Bistade pour l'année 2020 ainsi que le rapport d'étude sur le suivi Post installation d'éoliennes du Mont d'Erny.

Il a continué l'étude débutée en 2005 et poursuivie annuellement sur le site de **la Bistade** pour la société Opale Environnement.

En 2021, il a effectué des relevés concernant :

les oiseaux les 18 janvier, 28 avril, 12 mai, 17 juin, 18 octobre et 9 novembre
les odonates (libellules et demoiselles), papillons et reptiles les
9 juin, 20 juillet et 3 septembre
les orchidées et la faune aquatique le 14 juin

Il en effectué un suivi de mortalité au pied des éoliennes du Mont d'Erny les 17 mai, 26 mai, 31 mai, 10 juin, 16 juin, 17 juin, 21 juin, 30 juin, 6 juillet, 12 juillet, 26 juillet, 19 août, 23 août, 30 août, 6 septembre, 7 septembre, 15 septembre, 20 septembre, 27 septembre, 4 octobre, 11 octobre, 20 octobre et 25 octobre.

Il en outre effectué un suivi Busards sur le Parc éolien les 7 mai, 23 juin, 2 juillet, 12 et 19 juillet.

Éducation à l'environnement

Nicolas Buriez a organisé et effectué diverses animations ayant pour objet la connaissance de la nature.

Animations destinées au grand public

Rendez-vous nature en partenariat avec le Département du Nord

Les oiseaux à Templeuve le 2 juin
Apprenons une nouvelle langue le 7 juillet à Cysoing

Rendez-vous nature en partenariat avec l'Espace Naturel Métropolitain

Les oiseaux à Haubourdin le 29 mai
Les zones humides à Peronne le 2 juin
Eau le 13 juin à Bouvines
Chouette alors à Sainghin en Mélantois le 2 juillet
Le monde des Odonates à Villeneuve d'ascq le 7 juillet
Les arbres régionaux à Wavrin le 18 juillet
Coa Coa à Bouvines le 21 juillet
Insectes ailés à Santes le 21 juillet
Les arbres à Sainghin en Mélantois le 8 septembre
La fête aux couleurs à Peronne le 12 septembre
Les oiseaux à Fretin le 29 septembre
Jour de la nuit le 9 octobre

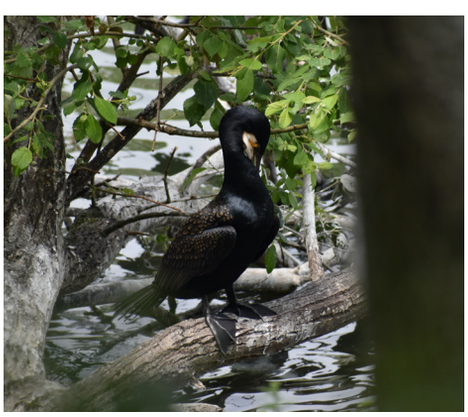

↗Grand Cormoran
Photos : N. Buriez
↘Animation Nature Handicap

Inventaires participatif à Houplines le 22 septembre
Inventaire participatif à Comines le 25 septembre
Inventaire participatif à Wattignies le 2 octobre
Inventaire participatif à Emmerin le 16 octobre

Avec les magasins Nature et découvertes

Les arbres à la Citadelle de Lille le 26 septembre

Avec la Ville de Lille

La faune du sol le 10 juillet à Lille

Faune ailée le 10 juillet à Lille
Les arbres à la Citadelle de Lille le 18 juillet
Les arbres au jardin des plantes le 24 juillet
La faune du sol (14h - 15h) à la gare St Sauveur le 17 juillet à Lille
La faune du sol (15h - 16h) à la gare St Sauveur le 17 juillet à Lille
Les ailés à la Gare St Sauveur le 21 août

Animations destinées à un public en situation de handicap

Programme « Nature Handicap» en partenariat avec le Conseil Départemental du Nord, Animations réalisées avec :

- IME Hazebrouck Classe Externée : 22 janvier à Thumeries , 19 mars à Cysoing, 2 avril à Saint Jans Cappel, Bois d'infière , 11 juin à Raismes, 25 juin à Zuydcoote
- IME Hazebrouck Classe Relais : 18 février à Wahagnies , 25 mars à Saint Jans Cappel , le 10 juin à Ostricourt , le 18 juin à Thumeries, le 1er juillet à Zuydcoote
- EPSM Tourcoing : le 16 mars Thumeries, 27 avril au Bois d'infière , à Zuydcoote le 15 juin
- EPSM Tourcoing : le 19 octobre à Thumeries, 16 novembre à Sainghin
- AFEJI LA bassée le 13 septembre à Templeuve, 13 octobre à Cysoing, 17 novembre à Santes
- ITEP La cordée le 14 septembre à Santes, le 26 octobre à Thumeries, le 23 novembre à Saint Jans Cappel

Animations destinées aux scolaires

Programme « Offrons la nature aux collégiens » en partenariat avec le Conseil Départemental du Nord :

Animations réalisées aux carrières d'Abscon Escaudain :
- pour le Collège Victor Hugo de Somain à Abscon les 15, 19, 21 et 22 octobre

Animations réalisées au Mont Noir :
- pour les Journées collégiens du département du Nord le 28 mai et le 1er juin

Animations réalisées sur le Terril de Rieulay :
- pour le Collège Lavoisier de Lambersart le 27 mai
- pour le Collège St Exupery de Solesmes le 13 juillet

Animations réalisées aux bois d'Ostricourt :
- pour le Collège d'Ostricourt les 17, 21 et 24 septembre

Animations réalisées sur la Dune Marchand de Zuydcoote:
- pour Ecole Européenne de Marcq en Bareuil 28 juin

Des collégiens à Zuydcoote N. Buriez

Animations réalisées sur le site des 5 tailles de Thumeries :
- pour le Collège Rosa Park le 26 février
- pour le Collège Camus de Thumeries les 17, 20, 21, 24, 28 et 30 septembre

Animation réalisées au sein des collèges
- pour le Collège Langevin de Dechy le 10 et 20 mai, 1er juin
- pour le Collège Desnos de Masny le 11 mai, 20 mai, 25 mai et 7 juin
- pour le Collège Notre Dame de Cysoing les 4 et 16 juin (32)
- pour le Collège Froissart de Quievrechain le 8 juin

Divers

Centre aéré de Pecquencourt Groupe des 5 ans le 23 février à Pecquencourt
Centre aéré de Pecquencourt Groupe des 4 ans le 23 février à Pecquencourt
Centre aéré de Pecquencourt Groupe des 3 ans le 23 février à Pecquencourt

Les déchets au Collège D'Estaires le 3 juin

Intervention sur le Développement Durable au sein de ID Formation Lille les 8 et 9 avril le 17 mai, 8 juin, 15 novembre, 22 novembre
Intervention sur le Développement Durable au sein de ID Formation Roubaix le 30 avril
Intervention Eau pour 6 jeunes en service civique le 28 octobre

Intervention faune au sein de l'école primaire (CM2) de Marcq en Baroeul le 3 mai

Plantation d'arbres avec les écoles primaires de Fâches Thumesnil les 25 et 26 novembre et avec le Grand public le 1er décembre

Nord Nature Environnement a été présent lors du stand du forum des écoacteurs au relais Nature de Santes le 19 septembre

Nicolas Buriez a également formé 24 étudiants de Master 1 et 2 des cours Diderot les 2, 3 et 4 mars sur différents sites du Département du Nord

Vie fédérative

Nord Nature Chico Mendes

Deux membres du Bureau de Nord Nature Environnement, **Alain Vaillant** et **Jacqueline Istas**, ont continué à faire partie du Conseil d'Administration de Nord Nature Chico Mendes.

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (M.R.E.S.)

Nicolas Buriez a participé à la Commission animation réseau de la M.R.E.S. les 21 janvier, 9 mars, 6 avril, 17 juin, 17 septembre et 21 octobre, à la Commission Maison de la M.R.E.S. les 22 juin , 21 septembre et 7 décembre.

GRAINE Hauts de France

Nicolas Buriez a participé à 4 réunions du Conseil d'Administration du GRAINE au nom de Nord Nature

Environnement les 14 janvier, 30 mars 4 mai et 8 décembre et a assisté à l'Assemblée Générale le 11 septembre et à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 23 avril. Il a également participé à une journée du Groupement Graine le 8 décembre.

Réunions fédératives internes

Au cours de l'année 2021 Nord Nature Environnement a tenu :

- un dépouillement des votes de l'Assemblée Générale par correspondance
- des consultations en ligne du Conseil d'Administration ont été effectuées

Actions diverses

Vincent Thomy a participé à la manifestation festive en vélo le 25 septembre organisé par l'association NADA Lille qui lutte contre le projet d'agrandissement de l'aéroport de Lille Lesquin.

Encadrement de stagiaires et bénévoles

Nicolas Buriez a encadré une stagiaire issue de Licence 3 Biologie des populations

Gestion de la fédération et travail administratif

Trésorerie & Comptabilité

Elles ont été tenues par **Alain Vaillant** et **Francine Herbaut** avec l'aide de **Nicolas Buriez**

Coordination des représentants de Nord Nature Environnement dans les commissions officielles

Elle a été assurée par **Alain Vaillant**

Gestion des cotisations et abonnements

Elle a été effectuée par **Nicolas Buriez** et **Jacqueline Istas**. Les appels et rappels ont été rédigés par Jacqueline Istas

Dossiers de subventions

Les parties descriptives des demandes de subventions à la DREAL, au FDVA pour 2022 ont été rédigées par **Nicolas Buriez et Alain Vaillant.**

La Revue de

nord nature Environnement

ADHÉSION ET ABONNEMENT A LA REVUE 2022

Vous avez la possibilité d'adhérer en ligne via la plateforme Helloasso : https://urlz.fr/h14m

Adhésion :

Je désire : - être simple adhérent
- être adhérent et prendre une part active dans l'association

Cotisation annuelle, au choix : tarif minimal 20 euros
tarif de soutien 30 euros
tarif membre bienfaiteur 60 euros ou plus

Abonnement :

Je désire m'abonner à la revue. Tarif annuel (3 numéros) : 15 euros

Adhésion + abonnement :

Je désire : - être simple adhérent et m'abonner à la revue de Nord Nature Environnement
- être adhérent, prendre une part active dans l'association et m'abonner à la revue

	Cotisation	Abonnement	Cotisation/abonnement
Tarif minimal	20 euros	15 euros	35 euros
Tarif de soutien	30 euros	15 euros	45 euros
Tarif membre bienfaiteur	60 euros ou plus	15 euros	75 euros
Étudiant	10 euros	15 euros	25 euros

Nom……..Prénom…….....
Adresse…….....
Code postal…….....Commune.…….....
Téléphone(s).....
Courriel.....
Profession.....

Les informations recueillies pour votre adhésion ou votre abonnement font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de l'association. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez nous contacter.

Chèque à libeller à l'ordre de Nord Nature Environnement.
Chèque et bulletin d'adhésion et /ou d'abonnement à adresser à :
Nord Nature Environnement, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités,
5 rue Jules de Vicq, 59000 Lille.
Tél : 03 20 88 49 33

La revue de

Nord Nature Environnement

Rapport d'activités 2021

Le traitement des déchets « plastiques fins »

Forêt de Nieppe

n°183
septembre 2022
49ème année
Prix : 5 euros

Fédération régionale